



TRANSMIS LE 10/10/2023
 REÇU LE 10/10/2023
 AFFICHÉ LE 11/10/2023
 NOTIFIÉ LE 11/10/2023
 PUBLIÉ LE 11/10/2023
 EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23VO05 - FOURNITURES ET LIVRAISON DE DIVERS MOBILIERS URBAINS ET D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (3 lots).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°21 du CM en date du 28/09/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23VO05 - FOURNITURES ET LIVRAISON DE DIVERS MOBILIERS URBAINS ET D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (3 lots).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de lancer un appel d'offre pour l'acquisition de mobilier urbain afin de pourvoir à ses besoins,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (16/05/2023), au BOAMP (14/05/2023), sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de trois accords-cadres relatifs aux fournitures et livraisons de divers mobiliers urbains et d'équipements de voirie (n°23VO05),

CONSIDÉRANT l'avis rectificatif publié au JOUE (13/06/2023) et au BOAMP (10/06/2023) pour reporter la date de remise des offres,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour chacun des lots,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2023 attribuant les trois accords-cadres aux sociétés HENRY SA (lot 1), INGENIA SA (lot 2) et SIGNAUX GIROD (lot 3),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 14 septembre 2023, de la Commission Techniques du 11 septembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande Publique

Question n°21 du CM en date du 28/09/2023-P2/2

Article 1^{ER} : **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les accords-cadres n°23VO05 relatifs aux fournitures et livraisons de divers mobiliers urbains et d'équipements de voirie avec les sociétés :

- Lot 1 - Fourniture et livraison de mobilier urbain : HENRY SA (sise BP 26 clos de Souspiron – 84141 MONTFAVET) pour un montant maximum annuel de 65 000,00 € HT ;
- Lot 2 – Fourniture et livraison d'équipement de voirie : INGENIA SA (sise 5 rue du Marais – 93100 MONTREUIL) pour un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT ;
- Lot 3 – Fourniture et livraisons de coussins berlinois et de ralentisseurs : SIGNAUX GIROD S.A. (sise 881 Route des Fontaines – B.P. 30004 BELLEFONTAINE - 39401 MOREZ Cedex) pour un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT.

Article 2 : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Les accords-cadres sont reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Île-De-France



(Handwritten signature of Xavier Melki)

À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire
 Le 11/10/2023
 Caractère Exécutoire



(Handwritten signature of Etienne Le Bécher)
 Etienne Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q21**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T14-43-57.00 (MI248061793)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23VO05 - Fournitures
ET LIVRAISON DE DIVERS MOBILIERS URBAINS ET D'EQUIPEMENTS
DE VOIRIE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE
DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (3 lots).

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournituresIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 21 - CP 23VO05 - MOBILIER
URBAIN vDef.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 14:43

Date 10/10/23 à 14:43

Date 10/10/23 à 14:49

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

